

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 MARS

ARRESTATION DE DÉPUTÉS

Une nouvelle exorbitante circule dans les couloirs du Palais-Bourbon.

Le bruit court que le gouvernement aurait l'intention de faire arrêter préventivement MM. Laguerre, Naquet, Laisant et Turquet, aussitôt que l'autorisation de poursuites aura été donnée par les Chambres.

Cela nous paraît fort, mais ce n'est pas invraisemblable de la part du ministre de la justice qui s'est engagé dans cette voie de poursuites injustifiables.

Il faudra torturer les textes de la loi pour arriver à condamner les membres de la Ligue des Patriotes.

M. Thévenet, garde des sceaux plus zélé qu'intelligent, torturera également la jurisprudence qui concerne l'arrestation préventive.

D'après l'avis de tous les jurisconsultes, l'arrestation préventive en matière politique ne se justifie que dans les deux cas suivants :

« 1° Si l'inculpé est suspect de vouloir se soustraire par la fuite à l'action de la justice, soit qu'il n'ait pas de domicile, soit que la gravité de la peine dont il est menacé permette de supposer qu'il n'hésitera pas à mettre la frontière entre lui et ses juges ;

« 2° Si les nécessités de l'instruction amènent le juge à s'assurer de la personne de l'inculpé pour l'empêcher de faire disparaître les traces de son crime. »

Or les inculpés n'ont pas la moindre envie de prendre la fuite, puisqu'ils ne demandent qu'à être traduits en justice.

Et ils n'ont aucun document à soustraire au juge d'instruction, puisque tout ce qu'ils ont fait ils l'ont fait au grand jour.

Déjà les poursuites inventées par ce pauvre ministre Thévenet sont bien ridicules.

Il lui restait à commettre cette nouvelle sottise imprudente : l'arrestation préventive.

Nous aurions été bien surpris qu'il n'y songeât pas.

Et notre intérêt est d'espérer qu'il ne se laissera pas circonvenir par ceux des députés républicains auxquels il reste encore un peu de bon sens.

Nous souhaitons qu'il aille jusqu'au bout dans la voie absurde où il est entré.

Car certainement le pays, qui sait à quoi s'en tenir sur la prétendue culpabilité de ceux que le Parlement autorise à poursuivre devant les tribunaux, jugera comme elle le mérite cette incartade gouvernementale et lui donnera, aux élections générales, la bonne leçon qui lui est due.

Voici quelques renseignements, que nous trouvons dans le *National* d'hier, au sujet de l'arrestation de quelques membres de la Ligue des Patriotes :

« Ce matin, de nouvelles perquisitions étaient effectuées chez MM. Paul Déroulède, Edinger, libraire éditeur, directeur du *Clairon*, Gallian, Richard, secrétaire général, et chez quelques autres dignitaires de la Ligue.

« A la suite des découvertes amenées par

ces perquisitions, l'arrestation de M. Déroulède a été décidée.

« Nous croyons même pouvoir affirmer qu'il y a été procédé ce matin.

« L'arrestation de M. Paul Déroulède implique celle des membres du Parlement compromis, dès que l'autorisation de poursuites aura été accordée et qu'ils ne seront plus couverts par l'immunité parlementaire.

« D'autres mesures vont incessamment être prises.

« Le gouvernement aurait les preuves que le comité directeur de la Ligue dissoute avait arrêté et préparé un mouvement contre la Chambre pour demain jeudi. »

De nouvelles perquisitions ont eu lieu hier chez plusieurs membres de la Ligue des Patriotes.

Le nombre des perquisitions s'est élevé à soixante.

Le bruit a couru que M. Déroulède avait été arrêté ; mais ce bruit n'a pas été confirmé.

La commission des poursuites a entendu MM. Laguerre, Turquet et Laisant. Elle a conclu ensuite, par 10 voix contre 4, à l'autorisation de poursuites. M. Emmanuel Arène a été nommé rapporteur. Le rapport sera déposé aujourd'hui.

Voici la déclaration faite par MM. Naquet, Turquet, Laisant, Laguerre, au sujet des poursuites dirigées contre eux :

« Le gouvernement de la République parlementaire vient de déposer une demande en autorisation de poursuites contre nous.

« Contempteur de la liberté plus qu'aucun des gouvernements les plus autoritaires qui l'ont précédé, il invoque, pour motiver cette mesure, les articles 291-293 du Code pénal qui, l'un de nous le rappelait l'autre jour à la tribune, étaient déjà considérés comme une honte sous Louis-Philippe par M. Guizot.

« Il invoque la loi de 1834, dirigée contre le droit d'association à la suite du procès d'Avril, dans les temps les plus troublés de la monarchie de Juillet.

« Il invoque enfin la loi de 1848 sur les sociétés secrètes, votée pendant la période de réaction violente qui a suivi l'insurrection de Juin.

« Ces hommes qui, tous les jours, osent se dire les sauveurs de la République, qu'ils affectent systématiquement de confondre avec leurs personnes, ne craignent pas de recourir à des dispositions légales oubliées dans notre code, qu'elles déshonorent et que, maintes fois, ils ont eux-mêmes flétries.

« Mentant à tout leur passé et à tous leurs principes, ils mettent en œuvre, eux qui nous accusent de rêver la dictature, une dictature parlementaire, la plus odieuse de toutes, que le pays brisera, aux élections générales, dans un immense mouvement d'indignation.

« Ce sont là des actes d'affolement et de désespoir qui marquent la fin des régimes. C'est une de ces convulsions de l'agonie naturelle aux gouvernements qui vont mourir.

« Ils ne nous déplait pas de voir nos adversaires engagés dans cette voie. Cela ne peut

que faciliter leur chute et la rendre plus honteuse.

« Ils nous incriminent de société secrète, de conspiration ; ils nous traitent de factieux.

« Ils savent bien, cependant, que l'on ne conspire pas, que l'on ne fait pas de sociétés secrètes lorsqu'on a pour soi le pays tout entier.

« Ils savent bien aussi qu'il n'y a de factieux qu'eux-mêmes, eux les insurgés contre le verdict déjà six fois répété du suffrage universel.

« Qu'ils continuent ! Qu'ils achèvent de soulever de dégoût l'opinion publique !

« Les mesures de violences prises par des ministres aux abois contre un parti qui ne se réclame que de la souveraineté nationale et qui n'a d'autre but que l'affermissement de la République, ne peuvent que préjudicier à ceux qui y recourent, et bénéficient nécessairement à ceux contre lesquels elles sont dirigées.

« Le parlementarisme était perdu quand même. Mais il aurait pu tomber honorablement. Grâce aux actes qui auront marqué ces derniers jours, il n'en peut plus être ainsi. La nation se serait peut-être bornée à le condamner : elle le vomira. »

Alfred NAQUET, sénateur.
G. LAGUERRE, député.
A. LAISANT, député.
E. TURQUET, député.

CALCULS TROMPÉS

Sous ce titre, notre excellent confrère, le *Journal de Rennes*, publie l'article suivant :

« Les républicains attendent sans doute nos remerciements empressés pour le rappel de Monseigneur le duc d'Aumale, et ils vont être bien étonnés que nous ne leur sautions pas au cou avec une reconnaissance débordante de joie. Il faut cependant qu'ils en prennent leur parti ; nous ne leur sauterons jamais au cou que pour les étrangler, et ce n'est pas encore cette fois-ci, hélas !... »

« Il n'y a aucune raison de remercier le gouvernement républicain d'avoir exilé un prince pendant trois ans seulement, quand il eût pu le bannir à vie. On ne saurait d'ailleurs se méprendre sur les motifs très intéressés qui ont guidé le ministère Tirard, et il serait trop naïf de supposer un seul instant qu'on a voulu faire plaisir aux conservateurs.

« Ce qu'on a voulu, en rappelant Monseigneur le duc d'Aumale, c'est jouer un mauvais tour à deux grands personnages politiques, et, par un résultat assez curieux de leur maladresse habituelle, c'est à eux-mêmes que nos gouvernants se trouveront finalement avoir joué le mauvais tour.

« Les républicains se sont figuré d'abord que le contact du Prince serait fort désagréable pour le général Boulanger, qui ne bénirait pas le jour où il se rencontrerait avec lui. Ils ont compté sans l'élasticité extraordinaire du brave général, qui ne se rappelle pas du tout avoir été l'exécuteur des lois d'exil et déclare très cordialement à ses visiteurs qu'il s'est toujours montré hostile aux lois d'exil, et que le premier acte de son gouvernement serait de les abroger.

« Il se trouve, par contre, que le rappel de Monseigneur le duc d'Aumale arrive à point pour donner une apparence de vraisemblance aux accusations d'orléanisme que les boulangistes lancent contre le ministère avec l'effroyable toupet qui les caractérise, de sorte que c'est Boulanger qui donne le bras à la duchesse d'Uzès et c'est Floquet qui s'allie aux monarchistes ! Dans la prochaine campagne électorale, les boulangistes radicaux ne manqueront pas de pincer cette guitare aux oreilles de l'électeur des villes ; ils lui diront : « La meilleure preuve que Boulanger est républicain et que Floquet est orléaniste, c'est que le général avait exilé le duc d'Aumale et que Floquet l'a fait revenir ! »

« En somme, les républicains ne tireront pas de ce côté grand profit, et ils ont l'espoir d'être plus heureux du côté des monarchistes. Ils espèrent que la rentrée de l'oncle gênera le neveu, et que la politique royaliste, déjà assez prudente, en subira une paralysie plus complète. Il se trompent encore dans cet espoir, car M^{gr} le duc d'Aumale n'a à l'heure actuelle aucune situation politique, et il est probable qu'il se tiendra complètement à l'écart, comme ses frères M^{gr} le duc de Nemours et M^{gr} le prince de Joinville, qui ne se sont jamais occupés de la direction du parti.

« Frustrés du prix de leur bonne action, ils en seront probablement réduits à la regretter, mais ils feront rire d'eux, comme Floquet l'autre jour, déclarant qu'il eût voulu rapporter le décret d'exil après une grande victoire républicaine. C'est en vain que nos gouvernants ont tenté auprès des conservateurs ce marché, « passez-nous Boulanger et nous vous rendrons d'Aumale. » Les questions de personnes ne comptent pas dans le parti monarchique où l'on ne doute pas une seule minute que les chefs ne soient au-dessus de semblables préoccupations.

« Le rappel de Monseigneur le duc d'Aumale a une signification politique assez importante au point de vue de la tendance qu'ont les républicains modérés à l'opposer au général Boulanger. Il n'est pas douteux, à l'heure actuelle, que beaucoup de républicains donneraient volontiers au Prince la place de M. Carnot pour éviter que le général Boulanger la prenne.

« De temps en temps, on rencontre un républicain déconfit qui avoue piteusement ses craintes et déclare qu'il préférerait encore la Monarchie à la dictature. Ce n'est là qu'une tendance encore faible, inavouée surtout, mais qui fera son chemin parce qu'elle est logique. Comme l'a dit Challemeil-Lacour au Sénat, si on veut rétablir le pouvoir personnel, ce n'est pas la peine de s'éloigner de la famille de Bourbon pour prendre le premier aventurier venu ; mais les opportunistes n'en sont pas encore à reconnaître à ce point leurs erreurs, et surtout à les réparer. Nous n'avons donc aucune raison pour le quart d'heure de les retirer des dents du monstre boulangiste qui s'appête à les dévorer, malgré tout.

« LOUIS BAUME. »

« Je me suis toujours montré hostile (pour opposé) aux lois d'exception », disait l'autre jour M. Boulanger à un interviewer. Or, le 13

juillet 1886, répondant à M. Chesnelong, au Sénat, à propos de l'expulsion de M^r le duc d'Aumale, M. Boulanger, ministre de la guerre, tenait le langage suivant : « Comme membre du cabinet, et comme membre responsable, j'ai absolument voté cette expulsion avec tous mes collègues. »

Au cours de la même séance, M. Boulanger disait, sur la question du grade de M. le duc d'Aumale : « La cause est pendante devant le conseil d'Etat ; c'est lui qui décidera. » Moins de deux mois après, M. Boulanger faisait présenter au conseil d'Etat, sans succès d'ailleurs, des conclusions à fin d'incompétence, pour empêcher le conseil d'Etat de décider l'affaire.

Deux jours auparavant, le 13 juillet 1886, à la Chambre, M. Boulanger avait affirmé, du haut de la tribune, que M^r le duc d'Aumale « n'avait été pour rien » dans sa nomination au grade de général. On se rappelle les lettres dont la publication suivit.

A cette époque, la Gauche tout entière votait l'affichage, dans toutes les communes de France, du discours de M. Boulanger. Si l'on pouvait retrouver les affiches où ce discours s'étale !

Que d'amusantes contradictions dans ce souvenir d'histoire ancienne.... qui date de 3 ans !

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Voici le petit compliment adressé à M. le duc d'Aumale par M. Jules Simon :

« Vous avez demandé, Monseigneur, qu'il n'y eût rien de changé à l'ordre du jour ; mais songez que c'est la première fois que vous venez parmi nous depuis le magnifique don que vous avez fait. Nous ne pouvons, en vérité, nous dispenser de vous exprimer notre gratitude et la joie que nous a fait éprouver votre retour. Quoique nous n'ayons jamais cessé de le désirer et de montrer par tous les moyens en notre pouvoir à quel point nous le désirions, il nous semblait à nous-mêmes que cette place vide au milieu de nous nous accusait d'ingratitude.

« Vous étiez, Monseigneur, le dernier Français que dussent atteindre les lois d'exil, vous qui avez si noblement et si correctement obéi aux lois du pays dans les circonstances les plus difficiles.

« Voilà, grâce à une décision qui honore le Gouvernement, la famille littéraire au grand complet.

« En regardant autour de vous, Monseigneur, vous ne trouverez rien de changé, malgré quelques figures nouvelles. C'est toujours le même respect pour votre personne, et, s'il est permis de le dire au plus humble de vos confrères, la plus chaleureuse amitié accrue encore par les trois ans d'exil que nous venons de souffrir. »

INFORMATIONS

LA DÉMISSION DE M. ANTOINE

On mande de Berlin, 13 mars :
« M. Antoine vient de donner sa démission de député de Metz au Parlement allemand.

« Cette démission sera lue aujourd'hui au début de la séance de réouverture du Reichstag.

« Le bruit court que le député de Metz va demander à la chancellerie de Paris sa réintégration dans les droits du citoyen français.

« On annonce son prochain départ pour la France, dès qu'il aura reçu avis que sa démission est officiellement parvenue à Berlin et dès qu'il aura pris congé, par lettre, de ses amis d'Alsace-Lorraine. »

L'Association des Dames françaises de la Croix-Rouge vient d'organiser une vente de charité qui a donné des résultats inespérés. La recette brute s'est élevée à 50,000 francs et les frais n'ont pas dépassé 2,500 francs. Que d'infortunes vont être soulagées grâce au zèle patriotique des dames vendeuses à qui revient tout l'honneur de ce succès !

Le Conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Mâcon a voté à l'unanimité, moins une voix, le rappel des Sœurs dans cet établissement pour restreindre les dépenses exagérées qu'occasionnent les infirmières laïques.

Les journaux de la Seine-Inférieure sont pleins de détails sur de graves incidents qui se sont passés dans l'une des casernes de Rouen.

Il s'agit d'un soldat, nommé Loisel, que ses camarades auraient « passé à la couverture » avec une telle brutalité que l'on craindrait pour ses jours.

L'autorité, dit-on, a prescrit une enquête ; les coupables sont incarcérés et l'on serait disposé à faire enfin un exemple.

Il est temps, en effet, que des actes d'une brutalité aussi révoltante soient suivis d'une énergique répression.

On nous annonce de Nîmes que lundi ont eu lieu, au milieu d'un grand concours d'officiers généraux de tous grades et de toutes armes, ainsi que de soldats, les obsèques de la sœur Fabre, la plus ancienne sœur de l'hôpital militaire de Nîmes.

Elle était âgée de quatre-vingt-douze ans et avait pris part à plusieurs campagnes.

UN RÉPUBLICAIN EN FUITE

Le fondé de pouvoirs d'un des principaux percepteurs d'Amiens, qui figurait dans toutes les réunions ou manifestations républicaines, vient de prendre la fuite en emportant le magot de la perception.

Cependant il est vrai qu'hier je subissais un peu les effets de la tempête. Les crises atmosphériques tiennent à me trouver très soumise.

— Alors, à toutes les fois que je verrai luire le soleil, j'en serai heureuse.

— De mon côté, je me réjouirai des beaux jours en pensant à vos promenades agrestes. Je crois voir que vous les aimez beaucoup.

— Oui, je les aime, dit Joséphe, dont le visage devint soudain rêveur. La nature est bien belle ici. Et puis, dans les chemins, sur les landes, se trouver seule est meilleur qu'au foyer.

Marie attacha sur la jeune fille ses grands yeux bruns qui, par moments surtout, avaient ce que le poète appelle le long regard.

— Vraiment ? demanda-t-elle.

— Oui. Mon grand-père s'occupe d'agriculture. Son temps est fort absorbé. Et, continuant-elle (parlant cette fois sans réticences), celui qui résume tout pour moi dans ce monde est bien loin...

— Ayez patience ! le chemin du départ est aussi celui du retour, dit Marie, sans chercher la moindre explication.

Joséphe fut surprise.

A ce moment, la petite Brette, qui filait

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE PRINTEMPS

Laissons un peu de côté l'assommante politique pour nous occuper du temps qu'il fait. La chose n'a l'air de rien, et cependant elle préoccupe beaucoup de monde. Il y a près de trente millions d'individus en France pour lesquels la question du temps est la question vitale. Demandez-le à nos agriculteurs, à nos vignerons, et, en un mot, à tous ceux qui vivent de la terre, laquelle pour produire ou rester stérile doit compter, avant tout, avec les agents atmosphériques.

Sommes-nous entrés dans le printemps ? Point important à savoir et qui est encore entouré de mystère. Ce qui est certain, c'est que les vents, en ce moment, se livrent à des évolutions absolument fantaisistes, à des courses désordonnées. Samedi, ils soufflaient en plein Sud-Ouest et amenaient sur notre région de gros nuages gris et noirs semblables à des outres monstrueuses, gonflées de pluie, qui traversaient le ciel avec une vitesse considérable, et très près de terre.

Lundi soir, une bise glaciale venait du Nord-Est et le ciel, à l'occident, était admirablement plaqué de nuées roses ou rouge vif cuivre qui, se reflétant dans la Loire, donnaient à ses flots l'apparence d'un immense courant de métal en fusion.

Pendant le même temps, le baromètre accusait un mouvement analogue, et la pointe de l'aiguille bleue parcourait, sur les anéroïdes, un arc de plus d'un quadrant.

Les éléments se sont-ils décidés au repos ? Ce serait à souhaiter. Nos braves habitants des campagnes ont besoin d'une bonne saison.

L'année dernière n'a pas été riche en céréales, tant s'en faut ; si la récolte en vins a été un peu meilleure que la précédente, cela tient à ce que certaines régions ont été particulièrement favorisées, et on aurait besoin, cette année, que ces faveurs ne fussent pas exclusives.

Et les malades, et nos bébés que le froid nous a contraints de garder prisonniers et auxquels nous avons dû mesurer l'air trop vif, ne voient-ils pas, avec autant d'impatience que de bonheur, l'arrivée du renouveau qui est le meilleur de tous les remèdes pour ceux auxquels une chaleur naturelle et douce s'impose comme un impérieux besoin, pour ces petits poumons auxquels il faut de l'air, de l'air à profusion ?

Le parfum des violettes qui partout s'épanouissent ainsi que les primevères, la force de végétation que l'on remarque dans les bourgeons, semblent faire croire que les gros froids nous ont adressé leurs adieux définitifs,

et que nous sommes arrivés à cette époque si désirée.

Espérons, tout au moins, que nous accomplissons la dernière étape.

RENOI DE 40,000 HOMMES DE LA CLASSE 1886

Le ministre vient de décider le renvoi en congé, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve, de 40,000 hommes de la classe 1886.

Ces militaires seront mis en route en même temps que les appelés de la classe 1884 encore présents sous les drapeaux.

Ils seront choisis parmi les appelés de la première portion du contingent ayant obtenu les numéros de tirage les plus élevés.

La date de ce renvoi anticipé n'est pas fixée.

UNE BONNE MESURE

Le ministre de la guerre a décidé que les sous-officiers élèves officiers de l'École militaire d'infanterie, de l'École d'application de cavalerie et de l'École militaire de l'artillerie et du génie, ainsi que les élèves stagiaires d'administration, recevront, à l'avenir, au lieu d'effets en drap de sous-officier actuellement délivrés par les corps ou les Écoles pour la grande tenue et la tenue de jour, des effets en drap fin.

Voilà une excellente mesure, dit la France militaire. Cette innovation sera accueillie avec grande satisfaction par nos futurs officiers, qui voyaient avec peine leurs camarades rengagés beaucoup mieux habillés qu'eux.

« LES FEMMES QUI VOTENT »

La représentation des Femmes qui votent a eu lieu hier soir devant les banquettes. Rarement on a vu une pénurie aussi grande depuis quelque temps au théâtre de Saumur. Lundi dernier, Haydée avait eu à peu près le même sort, ce qui prouve que les temps sont durs !

Le titre de la comédie de MM. Michelot et de Cuers indique assez clairement ce qu'est la pièce : la femme devenue électeur. Cette idée, chère à Louise Michel, ne manque pas d'originalité, et la réalisation d'une pareille chimère amènerait certainement dans bien des ménages les situations mises en scène par les spirituels auteurs de ce mélodrame d'amour et de politique.

Les Femmes qui votent sont très bien jouées par la troupe de M. Claude, et tous les artistes, bien connus des habitués du théâtre à Paris, donnent à chaque personnage le cachet et le type exacts que les auteurs ont choisis. NEMO.

MATINÉE MUSICALE DU 40 MARS

Nous publions avec plaisir les lignes suivantes, du correspondant saumurois du Patriote, sur le concert donné dimanche, de 2 à 4 heures, par la Musique municipale :

« La dernière matinée a clos d'une façon brillante la série des concerts d'hiver donnés par notre Musique municipale. Après avoir suivi avec inté-

JOSEPHE

Par Marthe Lachèse

— Je n'ai garde de trop l'accuser, puisque je lui dois de vous connaître, répondit Marie. Mais c'est une vraie gerbe que vous m'apportez là. Vous avez donc dépouillé pour moi tout les jardins de Plouédic ? Et quelles belles fleurs !... Combien vous êtes aimable !

Elle tendit de nouveau à Joséphe sa main effilée, presque aussi pâle que les grappes de lilas blanc qui empanachaient le bouquet.

— Vous n'avez pas été trop fatiguée de vos émotions d'hier ? demanda-t-elle.

— Non, pas trop. En tout cas, il aurait fallu que ma fatigue fût bien terrible, bien invincible pour m'empêcher de venir vous remercier de nouveau... Vous paraissez mieux aujourd'hui, dit-elle sans beaucoup de conviction.

Marie sourit encore, cette fois avec une ineffable douceur.

— Je ne vaudrais jamais grand-chose, dit-elle.

pesamment et posa sur la huche. Puis elle y enfonça les fleurs en murmurant à demi-voix quelques mots que ni Joséphe ni Marie ne purent entendre, mais dont cette dernière devina sans doute le sens, car elle regarda fixement la petite Brette. Celle-ci baissa la tête et continua à préparer le couvert. Bientôt le guéridon fut chargé d'un morceau de pain, de quelques assiettes de faïence, d'un grossier carafon plein de cidre, d'un délicat verre de Bohême, de deux vases dont l'un contenait du lait, l'autre une bouillie de blé noir brûlante.

Marie prit une cuiller armoriée, la plongea dans l'épais brouet d'un gris fauve.

— Je ne vous offre pas de partager ce humble repas, dit-elle.

— Merci, je sors de déjeuner, répondit Joséphe, qui regardait avec une pitié émue cette femme élevée au milieu des délicatesses de la fortune, malade, épuisée, manger paisiblement la nourriture des pauvres. Oh ! que n'était-elle une pauvre, en effet, une pauvre à qui Joséphe pût dire :

— Prenez mon pain blanc, mes aliments choisis, à moi qui suis jeune et vaillante, quand même je devrais les échanger contre ce mets misérable et contre votre pain de méteil.

comme la veille dans le fond de la salle, se leva, quitta sa quenouille et se mit à aller et venir, toujours avec son air de sphinx égyptien. Elle ne repoussa pas le bureau, établi à la droite de l'infirmier, mais elle approcha à sa gauche un guéridon en palissandre qui ne paraissait pas moins égaré sous ce chaume que le meuble de thuya. Elle déplaça et jeta dessus une nappe de grosse toile bien blanche.

— Attends encore, lui dit M^{lle} Ploumac.

— Oh ! je vous en prie, faites-vous servir, s'écria Joséphe. J'ignorais que cette heure fût celle de votre déjeuner. Je suis bien confuse de vous déranger encore.

— Vous ne me dérangerez jamais.

— Alors prouvez-le-moi en faisant abstraction complète de ma présence. Vous m'affligeriez si vous hésitez.

— Ah ! je serai bien fâchée de vous causer la moindre peine. Je vais vous obéir aussi simplement que vous le souhaitez. Mets ce bouquet dans de l'eau, Annaïk !

Joséphe aurait bien voulu disposer quelques fleurs dans les élégantes potiches de Gien qui ornaient la cheminée, mais elle n'osa pas prendre cette liberté. Annaïk s'avancait, chargée d'une grande cruche de grès qu'elle souleva

rét tous les concerts de l'année, nous constatons avec plaisir que les progrès accomplis jusqu'à cette dernière audition sont vraiment surprenants et témoignent aussi bien de l'activité, de la bonne méthode du chef que du travail assidu et du goût artistique des jeunes exécutants.

» M. Meyer est le modèle des professeurs par son attachement à ses devoirs, sa passion ardente pour son art, son incomparable autorité et son affection pour ses élèves. Il a tenu à rendre le public juge des résultats acquis et il n'a composé son programme qu'avec les exécutants et les solistes qu'il a formés lui-même.

» M. Favaron, qui est un violoniste d'avenir et un musicien des mieux doués, nous a dit avec beaucoup d'expression et de charme une fantaisie sur le *Trovère*; il a surtout rendu admirablement les notes douloureuses du *Miserere*, et il a eu l'agilité de l'archet, l'ampleur du son et la largeur du style.

» M. Sorel a exécuté sur le violoncelle une *Larme*, de Dunkler, dont l'expression est si profondément touchante; la *Berceuse*, de Weber, aux mélodies pleines de caresses, douces comme des baisers, et sur la *Kermesse*, de Goltermann, d'une facture gracieusement originale. Dans l'interprétation de ces divers morceaux, on a reconnu un jeu solide qui, à l'énergie, réunit l'élégance et la précision.

» Saluons aussi d'un bravo le duo de la *Norma*, par deux bugles, que MM. Sanner et Fougerolles (deux jeunes élèves de M. Meyer) ont exécuté très correctement.

» Le chœur à quatre voix : *Sur les Remparts*, aux accents gracieux et chevaleresques, a conquis tous les suffrages par l'ensemble et la finesse qui ont présidé à l'exécution et a produit un immense effet.

» Enfin, la Musique municipale a fait entendre l'ouverture du *Droit du Seigneur*, une fantaisie sur la *Juive* et une mazurka entraînant dont l'exécution a été remarquable.

» M. Calvel a donné la note gaie avec ses fantaisies exultantes, et il a récolté des applaudissements chaleureux ainsi que tous les artistes qui ont pris part au concert.

» Cette audition, dont le succès a été éclatant, est d'un bon augure pour l'avenir, et nous sommes persuadés que notre Musique municipale portera haut sa bannière au concours musical de l'Exposition universelle.

CONGRÈS PÉDAGOGIQUE

Enseignement primaire public. — Scrutin du 10 mars pour l'élection de sept délégués.

Le dépouillement du scrutin du 10 mars a donné les résultats suivants :

Inscrits, 34; votants, 33; majorité absolue, 17. Ont obtenu :

M. Morancé, directeur de l'Ecole annexe, à Angers, 29 voix.

M. Boisselier, directeur de l'Ecole des Récollets, à Saumur, 26 voix.

M. Ménard, directeur de l'Ecole de Chalonnes-sur-Loire, 20 voix.

Vraiment la scène était saisissante et capable de séduire un peintre tout aussi bien qu'un romancier. Cette femme au charme doux et grave qui réunissait une distinction exquise et une humilité singulière, cette jeune fille non moins distinguée en qui, au contraire, la simplicité n'excluait pas une suprême élégance, ce pauvre repas servi délicatement, respectueusement par cette brune enfant au costume pittoresque, et, comme fond à ce tableau piquant, un âtre enfumé, des meubles villageois, un ensemble des plus réalistes, mais trop original, trop caractérisé, trop franchement breton pour craindre de devenir vulgaire...

Tout à coup M^{lle} Ploumac dit :

— Votre visite n'est pas la première que j'aie le plaisir de recevoir aujourd'hui.

— Je ne m'en étonne pas, répondit Joséphe. Je sais que vous êtes fixée depuis bien des années dans ce pays, vous devez avoir des relations.

— Des relations! moi! Non, je n'ai plus ce que l'on appelle ainsi. Au loin quelques souvenirs me demeurent encore fidèles. Mais, repartit-elle en riant, le bon Dieu m'a donné une règle de clôture que j'ai tout lieu d'observer sévèrement, et le monde ne vient pas long-

M. Szézépanski, directeur du cours complémentaire de Baugé, 19 voix.

M. Moreau, instituteur à Saint-Mathurin, 17 voix.

M. David, directeur de l'Ecole de la rue des Bons-Enfants, à Cholet, 16 voix.

M. Bellanger, directeur de l'Ecole des Cordeliers, à Angers, 14 voix.

Divers, de 1 à 6 voix.

En conséquence, MM. Morancé, Boisselier, Ménard, Szézépanski et Moreau, sont élus.

Il reste à élire deux délégués. A cet effet, un deuxième tour de scrutin aura lieu dimanche prochain 17 mars.

ANGERS. — Un exercice d'embarquement en chemin de fer a eu lieu hier, 13 mars, à 2 heures de l'après-midi, à la gare des marchandises, en Saint-Laud.

Un bataillon du 133^e, sur le pied de guerre, a manœuvré avec son convoi, en présence du général Fabre. Les officiers de la réserve et de la territoriale avaient été invités à cet exercice. Une vingtaine s'étaient rendus à l'appel de leur colonel. L'opération a duré en tout 27 minutes.

Ce matin, un exercice du même genre a dû être fait par les pontonniers avec leur matériel de bateaux

Le Journal d'Indre-et-Loire POURSUIVI

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vient d'ordonner des poursuites contre M. Jules Delahaye, directeur du *Journal d'Indre-et-Loire*, en raison de l'article intitulé : « Debout! Debout! », constituant un appel à l'insurrection.

UN MARIAGE. — Mardi, à Saint-Philippe du Roule, a été célébré le mariage de M. René de Saulces de Freycinet, sous-lieutenant au 25^e dragons à Tours, précédemment à l'Ecole de Saumur, fils du contre-amiral de Saulces de Freycinet, avec M^{lle} Louise de James, fille de l'ancien trésorier général.

Les témoins du marié ont été : le colonel de son régiment, le marquis de Colbert-Chabanais, et M. Henry de Freycinet, lieutenant de vaisseau à Rochefort. Ceux de la mariée : MM. Emmanuel Jadin et Henri Marchais.

M. R. de Saulces de Freycinet est le neveu du ministre de la guerre.

ENCORE LE BÉRET

Un nouveau chapitre à joindre à l'histoire du béret des étudiants.

Cette coiffure spéciale semble devoir être abandonnée par la jeunesse des Ecoles.

Le comité de l'Association générale des étudiants de Bordeaux a pris, dans sa dernière séance, la résolution suivante, qu'il communique à la *Gironde* :

temps à ceux qui ne vont plus à lui.

Elle continua :

— On vous a dit que j'étais fixée à Plouédic depuis bien des années. Quelqu'un vous a donc parlé de moi ?

Josèphe répondit vivement :

— Oui, et avec grande estime, avec grande sympathie. J'ai l'honneur de connaître notre vénérable curé.

— Et ne trouvez-vous pas qu'il est l'image vivante du bon pasteur ? Il accueille paternellement les brebis qui vont à lui, il se rend lui-même près de celles qui demeurent captives.

Le gai sourire qui accompagna ces derniers mots acheva la révélation.

— Ah! je comprends, s'écria Joséphe, c'est lui que vous avez vu.

Marie inclina la tête.

— Il vous a parlé de moi aussi ?

— Oui.

— Alors je n'ai rien à vous apprendre, vous connaissez mes peines.

D'un mouvement spontané, généreux, Marie lui tendit la main.

— Oui, je sais tout, dit-elle. Je sais que vous portez la croix.

La jeune fille ne put retenir ses larmes.

« L'Association générale des étudiants de Bordeaux adresse au public ses plus vives félicitations pour l'empressement qu'il a mis à adopter le béret universitaire.

» Elle est fière de voir que la coiffure qu'elle patronnait dans notre ville a été aussitôt arborée par toutes les classes intelligentes de notre société : commis en nouveautés, élèves du lycée et des salles d'asile, sténographes et cordonniers, marchands de journaux et allumeurs de becs de gaz; elle est heureuse, enfin, d'avoir fait vendre aux chapeliers plusieurs centaines de bérets sur la place de Bordeaux et d'avoir ainsi, pour sa faible part, travaillé au développement du commerce et à la résolution du problème social.

» En conséquence, toujours désireuse de mieux faire et brûlant de renouveler une expérience aussi démocratique, l'association des étudiants décide « qu'à partir de ce jour le béret n'est plus l'insigne officiel des étudiants, » mais qu'une autre coiffure va être incessamment adoptée, qui sera, comme la précédente, une distinction corporative pour les étudiants.

Bien que l'indignation des étudiants de Bordeaux se manifeste en termes quelque peu véhéments, on comprend leur désir d'abandonner une coiffure distinctive qui, étant adoptée par tout le monde, ne distingue plus rien ni personne.

Le nouveau couvre-chef qu'ils vont adopter aura-t-il le privilège d'échapper à la contre- façon ?

Souhaitons-le, pour être agréable aux étudiants, mais sans trop y compter, car les imitateurs sont nombreux et tenaces.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 mars 1889.

Le mouvement de hausse qui s'est produit hier a pris aujourd'hui un nouveau développement. Le 3 0/0 s'établit à 85.80, on vise le cours de 86 pour le détachement du coupon qui aura lieu le 16 courant; le 4 1/2 0/0 s'éleva à 101.82.

Le Crédit Foncier a passé de 4,355 à 4,360 et 4,365. Les obligations foncières et communales que les petits capitalistes assimilent dans leurs placements aux meilleures valeurs sont l'objet de nombreux achats.

La Société Générale peu atteinte par la baisse avait peu d'efforts à faire pour redresser sa cote, on l'échange couramment de 475 à 478.75.

La Banque d'Escompte est en voie de reconquérir ses anciens cours, elle a déjà regagné 20 fr. et se rétablira à bref délai à 550 et 560, prix largement justifié par les bénéfices qu'elle a réalisés depuis le commencement de l'année. Les Dépôts et Comptes courants sont fermes à 606.25.

Le Crédit Lyonnais s'avance à 700.

Les ventes sur le Comptoir d'Escompte ont cessé. L'action est remontée à 427.50 sur le bruit d'une reconstitution prochaine de la société. Cette nouvelle a été favorablement accueillie par le marché.

Le Panama termine à 56.25.

— La croix! ah! oui, je la porte! Priez pour moi, vous qui ne faiblissez pas sous son poids. Parfois, moi, il m'écrase. Que d'angoisses me torturent depuis que mon fiancé est parti!

— Ne perdez pas courage. Toutes les douleurs ont un lendemain.

— Puisse-t-il venir bientôt, ce lendemain tant désiré!

— Il viendra à son heure, ayez confiance.

— Qui sait! dit Joséphe d'une voix triste et profonde, qui sait! Parfois ce lendemain me fait peur. Grand Dieu! si mon fiancé allait périr! Tout serait fini pour moi dans ce monde, ma vie serait vouée à l'isolement, à la souffrance. Et l'on doit se consumer à petit feu, on doit mourir lentement sous le poids d'un malheur sans remède.

Elle se tut brusquement. Cette femme qui l'écoutait se plaignait était vouée à l'isolement, à la souffrance, elle se consumait, elle mourait lentement au sein d'un malheur sans remède. Oh! comme Joséphe regrettait son imprudence! Mais il n'était plus temps de ressaisir la parole envolée, de même qu'il était impossible de ne pas en faire, presque malgré soi, une cruelle application.

(A suivre.)

Les obligations des Immeubles de France entretiennent un bon courant d'affaires à 382.50.

Grande fermeté de l'obligation des Chemins Economiques à 370.

Elles méritent bien les éloges!

Notre-Dame-aux-Bois (Nord), le 3 août 1888. — Je souffrais de l'estomac et de points de côté; vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte ont fait disparaître complètement toutes mes douleurs. (Sig. lég.) EDUARD CARLIER.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 18 Mars 1889

Avec le concours de M^{lle} DELPRATO, forte chanteuse,

LE TRIBUT DE ZAMORA

Grand opéra en 4 actes, musique de GOUNOD.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 9 mars :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Le Carnaval; La guerre des tarifs; Pertes du torpilleur 102; La suppression de la Ligue des patriotes; Abandonné; La reine d'Angleterre, à Biarritz; Beaux-arts : Les Canotiers de la Meurthe; Homme et femme barbus; Chinkingang. — Silhouettes universitaires, nouvelle, par Thiébaud-Sisson. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique du sport. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Le carnaval, à Paris. — La guerre des tarifs. — Naufrage du torpilleur 102. — La dissolution de la Ligue des patriotes. — Biarritz : Atchinoff; Le pavillon La Rochefoucauld; Exposition des aquarellistes : Abandonné. — Beaux-arts : Les Canotiers de la Meurthe. — Chinkingang. — Homme et femme barbus. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

CONTENTION GARANTIE DES HERNIES

M^{son} BURAT fr., médecins-chirurgiens-her-niaires. BANDAGE breveté s. g. d. g., approuvé par l'Académie de médecine de Paris.

M. MULLER-RAGON, succ^r, 12 et 14, rue Mandar, Paris, sera à Saumur, les 19 et 20 mars, hôtel de Londres.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 4 fr. »

Hors ville » 90

Haricots verts supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 90 cent.

Hors ville 80

Défiant toute concurrence comme qualité.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE CLÉMOT

Les créanciers de la faillite du sieur Clémot, marchand de bois à Vihiers, qui n'ont pas encore fait vérifier leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 20 mars 1889, à dix heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés.

(268) Le Greffier, COLLIN.

Études de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7,
Et de M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

PAR LICITATION
Aux enchères publiques
Entre Majeur et Mineur

MAISON D'HABITATION

ET DÉPENDANCES
AVEC JARDIN
Sises ville de Doué-la-Fontaine.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 7 AVRIL 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le sept mars mil huit cent quatre-vingt-neuf ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Arthur Prouteau, sans profession, célibataire majeur, pensionnaire à la communauté des Récollets, à Doué-la-Fontaine, où il est domicilié,

Ayant, le sus-nommé, M^e Louis ALBERT pour avoué ;
En présence de M. Alphonse Roquet, ouvrier plâtrier, ayant demeuré à Doué-la-Fontaine, demeurant actuellement à Montreuil-Bellay, pris en qualité de tuteur naturel et légal du mineur Abraham Roquet, issu de son mariage avec dame Marguerite Prouteau, son épouse, décédée à Doué-la-Fontaine,

Ayant le sus-nommé M^e LE RAY pour avoué ;
Il sera procédé à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Une maison d'habitation, sise ville de Doué-la-Fontaine, rue de l'Espoir, indivise entre M. Prouteau et le mineur Roquet, comprenant trois chambres basses, trois chambres hautes et deux cabinets, grenier au-dessus, derrière les chambres, une cuisine en sous-sol, vaste salle au-dessus, grenier régnant sur cette salle, caves, cour, jardin, grange,

buanderie et puits à eau, le tout en un seul tenant, joignant au nord la rue de l'Espoir, au midi Goubirard-Panneau, au levant M. Houdbert, au couchant M. Fauchoux.

Mise à prix..... 5,000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

Soit à M^e Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente.

Fait et rédigé par moi, avoué-licencié soussigné, à Saumur, le treize mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(270) Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Aux enchères publiques.

Le VENDREDI 15 mars 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, rue de la Visitation, n^o 81, dans une maison où est décédé M. BÉHU,

Il sera vendu :

Bois de lit, armoire, huche, chaises, tables, draps, nappes, serviettes, vêtements, couettes, traversins, oreillers, outils, batterie de cuisine, vaisselle, bois de chauffage et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR LOT, AU GRÉ DES ACQUÉREURS

UN JARDIN

D'une contenance de 38 ares 50 centiares,

Situé à la Montée-du-Fort, à Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n^o 28. (269)

A CÉDER DE SUITE

UNE BOULANGERIE

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENTS à LOUER

Pour personne seule ou pied à terre.

S'adresser à M. OEFRAY, horloger, place Saint-Pierre. (14)

A CÉDER

PETIT MAGASIN

Lingerie, Mercerie. Chaussures, Vaisselles

RUE de BORDEAUX, 24.

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les **VIDANGES** aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.

S'adresser à l'Usine. (259)

ON DEMANDE un Valet de chambre, 30 à 35 ans.

S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

PIANOS & HARMONIUMS

Lépicier et Collmann

Rue de Montreuil, 119, Paris
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les **Pianos et Harmoniums LÉPICIER** (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers intéressé de la Maison Lépicier et Collmann, est en ce moment à Saumur.

Eau minérale naturelle

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur gastrique, digestion difficile, inappétence.
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HÂTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^o concessionnaire :
PARIS, 8, Boulevard Montmartre
LÉGER, LE NOÛR de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr. ; Machine à découper rectiligne, 65 fr. ; Bois de toute provenance pour découpage ; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

LA PÊCHE de l'ÉTANG

du BELLAY s'ouvrira le 6 mars et continuera pendant tout le mois.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME se propose pour faire des ménages.
S'adresser au bureau du journal.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par

LE SIROP ET LA PÂTE PECTORALE DE A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelles

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

A VENDRE

Dans chef-lieu d'arrondissement du Centre, 4 heures de Paris, grande ligne,

IMPRIMERIE ET JOURNAL

Seuls dans l'arrondissement.

Belle Clientèle Commerciale et Administrative
Annonces judiciaires assurées.

PRIX : 40.000 fr.

Écrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales M. P.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de MM. Wickham Fr^{es}, Drs, Chens, Hernistes, rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'EAU DE SUEZ (VACCINE DE LA BOUCHE) est le SEUL et UNIQUE Dentifrice MAUX DE DENTS L'EXTRACTION ET PAR CONSÉQUENT L'AURIFICATION
QUI SUPPRIME INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les
DEPÔTS : Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. — Adresse de M. SUEZ, 9, Rue Frongy (Parc Monceau), PARIS

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 MARS

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85 75	ACTIONS		Nord	1765 »	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	88 50	Banque de France	3820 »	Orléans	1390 »	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	389 »
4 1/2 1883	104 70	Banque d'Escompte	535 »	Ouest	960 »	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	479 »
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	425 »	Compagnie parisienne du Gaz	1340 »	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	488 »
Oblig. 1855-60 3 0/0	527 »	Crédit Foncier	1370 »	Transatlantique	590 »	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	471 »
— 1865 4 0/0	522 25	Crédit Industriel et Commercial	600 »	Canal de Panama	57 »	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	392 »
— 1869 3 0/0	414 »	Crédit Lyonnais	700 »	— Suez	2255 »	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	471 25
— 1871 3 0/0	400 »	Crédit Mobilier	432 50	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1875 4 0/0	524 50	Dépôts et Comptes courants	606 25	Autrichien 4 0/0 or	93 80	Est 3 0/0 anc. r. à 500	400 »
— 1876 4 0/0	525 »	Société Générale	480 »	Dette d'Égypte 6 0/0	441 25	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	407 50
— 1886 3 0/0	394 50	Est	815 »	Extérieur 4 0/0	76 »	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	407 »
Bons de liquidation	525 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1365 »	Hongrie 4 0/0 or	85 »	Nord 3 0/0 r. à 500	412 »
		Midi	1190 »	Italie 5 0/0	96 20	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	407 50
				Portugal 4 1/2	» »	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	» »
						FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1862 5 0/0	103 50
						— 1870 5 0/0	101 50
						— 1884 5 0/0	102 85
						— 1889 4 0/0	92 »

Vu par nous, Maire de Saumur, pour la légalisation de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,